



République Française  
Département de la Charente  
Arrondissement de Cognac  
**Commune de Salles d'Angles**  
**Interdiction de circuler**  
**Interdiction de stationner**

-----  
**Rue Edith CAMPOT – VC 112**

**ARRÊTÉ**

**Le Maire de la commune de Salles d'Angles,**

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

Vu le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2213.3 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R110-1 à 3, R411-2 et suivants, R412-49, R417- 2 et suivants ;

Vu l'instruction interministérielle sur les signalisations routières (livre 1 - quatrième Partie - signalisation de prescription) approuvée par l'arrêté interministériel ;

Vu la demande de la SARL FORT BATIMENT, 5 BIS les Près D'Armand – 16370 VAL-DE-COGNAC, pour des travaux de maçonnerie ;

Considérant qu'il convient de prévenir les accidents de la circulation, et pour assurer la sécurité des usagers et des agents affectés au chantier, la circulation et le stationnement de tous les véhicules et poids lourds seront interdits sur la voie communale n°112, rue Edith CAMPOT ;

**A R R Ê T É**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – À partir du 12 décembre 2024 jusqu'au 20 décembre 2024, la circulation et le stationnement de tous les véhicules et poids lourds seront interdits sur la voie communale concernée par les travaux : rue Edith CAMPOT, pour des travaux de maçonnerie.

**ARTICLE 2** - Une signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle - quatrième partie - signalisation de prescription - sera mise en place à la charge de de SARL FORT BATIMENT.

**ARTICLE 3** - Les dispositions définies à l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**ARTICLE 4** - MM. le Maire de la commune de Salles d'Angles,  
le Commandant du Groupement de Gendarmerie de la Charente,  
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Salles d'Angles, le 11 décembre 2024.

Le Maire, Marcel GERON.

